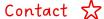




Baromètre des droits des personnes malades 2025

Rapport des résultats Mars 2025





Anne Laure GALLAY – Directrice du département Opinion anne-laure.gallay@bva-group.com





Charlotte BEAUDOIN - Chargée d'études charlotte.beaudoin@bva-group.com



Contexte et objectifs







France Assos Santé regroupe plusieurs centaines d'associations nationales et régionales agréées de santé, militant pour les droits des patients et des usagers. C'est l'organisation de référence pour représenter les patients et les usagers du système de santé et défendre leurs intérêts.



Dans la continuité du **Baromètre des droits des personnes malades** relancé en 2022 puis réalisé depuis chaque année, France Assos Santé a souhaité reconduire en 2025 une vague d'enquête auprès des Français permettant de **mesurer les évolutions par rapport aux années précédentes**. Les objectifs principaux sont :

- D'évaluer le niveau d'information des Français en matière de santé
- De mesurer la connaissance des droits des personnes malades et leur degré d'application perçu
- D'évaluer les besoins en matière de **représentation des usagers**, la notoriété des dispositifs de représentation et la légitimité des acteurs
- De mesurer l'opinion des Français sur différents sujets tels que les pénuries de médicaments ou la fin de vie.

Méthodologie







Recueil

Enquête réalisée par téléphone du **4 au 15 février 2025.**

Echantillon de **1303**personnes, âgées de **15 ans et**plus, représentatif de la
population résidant sur le
territoire français (métropole
et DROM).



Echantillon

La représentativité de l'échantillon a été assurée grâce à la méthode des quotas appliquée aux variables suivantes : sexe, âge, profession de l'interviewé et de la personne de référence du ménage, région et catégorie d'agglomération.



Clés de lecture

Les différences statistiques
observées entre les résultats
des « sous-populations »
 (sexe, âge, profession,
 région, etc.) et le résultat
global sont mentionnées par
 un système de couleurs.

Retraités : **70**% Parents : **68**% Résultats significativement supérieurs à la moyenne

CSP - : **58**%

Moins de 35 ans : **57**%

Résultats significativement inférieurs à la moyenne

Les résultats des questions sont comparés à ceux des quatre précédentes vagues du baromètre réalisées par téléphone en 2022 auprès de 1802 personnes âgées de 15 ans, en 2023 auprès de 3690 personnes, et en 2024 auprès de 1507 personnes en France métropolitaine et dans les DROM. Les évolutions statistiquement significatives sont indiquées dans le rapport par les flèches suivantes :

Nous rappelons que toute diffusion des résultats de cette enquête doit être accompagnée d'éléments techniques tels que le nom de l'institut BVA Xsight et de son commanditaire France Assos Santé, la méthode d'enquête, les dates de réalisation, la taille d'échantillon.

Structure de l'échantillon





Total échantillon = 1303	Effectifs bruts	Poids dans l'échantillon redressé
Sexe		
Homme	609	48%
Femme	694	52%
Age		
15 à 24 ans	197	14%
25 à 34 ans	195	14%
35 à 49 ans	317	24%
50 à 64 ans	294	24%
65 ans et plus	300	24%
Profession		
Indépendant, chef d'entreprise	62	4%
Cadre	133	10%
Profession intermédiaire	195	14%
Employé	229	17%
Ouvrier	165	12%
Retraité	338	27%
Autre inactif	181	16%
Catégorie d'agglomération		
Rural	273	21%
Agglomération de 2 000 à moins de 20 000 habitants	242	18%
Agglomération de 20 000 à moins de 100 000 habitants	175	14%
Agglomération de plus de 100 000 habitants	385	31%
Agglomération parisienne	228	16%

	Effectifs bruts	Poids dans l'échantillon redressé
Région		
Île-de-France	249	18%
Centre-Val de Loire	52	4%
Bourgogne-Franche-Comté	58	4%
Normandie	65	5%
Hauts-de-France	122	9%
Grand Est	93	8%
Pays de la Loire	63	5%
Bretagne	68	5%
Nouvelle-Aquitaine	104	9%
Occitanie	113	9%
Auvergne-Rhône-Alpes	169	12%
Provence-Alpes-Côte d'Azur	99	8%
Corse	8	1%
DROM	40	3%



Les tendances 2025





- Les Français se sentent de mieux en mieux informés sur les différentes dimensions de leur santé : Le sentiment d'être informé dépasse la barre des 70% pour les 8 aspects présentés pour la première fois depuis 2022. Les résultats observés sur les outils numériques et les modalités d'accès au dossier médical atteignent leur plus haut niveau cette année.
- Pour autant, le sujet des droits des malades ne bénéficie pas de la même dynamique. Les répondants connaissent en moyenne 8,3 droits des malades sur les 13 (contre 8,9/13 en 2023) ; on note cette année une baisse importante de la connaissance de plusieurs droits. La connaissance des instances de représentation de l'usager progresse légèrement mais se maintient à des niveaux assez bas.

Point positif : lorsqu'ils sont connus, les droits des malades sont toujours jugés bien appliqués par une écrasante majorité des Français concernés et les chiffres sont stables par rapport à 2024.

- L'expérience avec le système de santé reste largement positive, à l'exception de l'accès aux professionnels et à certains traitements : 37% jugent négative leur expérience quand ils doivent trouver un rendez-vous et 39% ont été touchés par une pénurie de médicaments. Plus d'un tiers (35%) des personnes touchées par une pénurie ne se sont pas vues proposer d'alternatives.
- La fin de vie en France : un sujet encore tabou ? 61% des Français ont entendu parler du droit aux soins palliatifs, et 49% seulement du droit à la sédation profonde et continue jusqu'au décès. A noter : 34% des Français n'ont entendu parler d'aucun de ces deux droits.









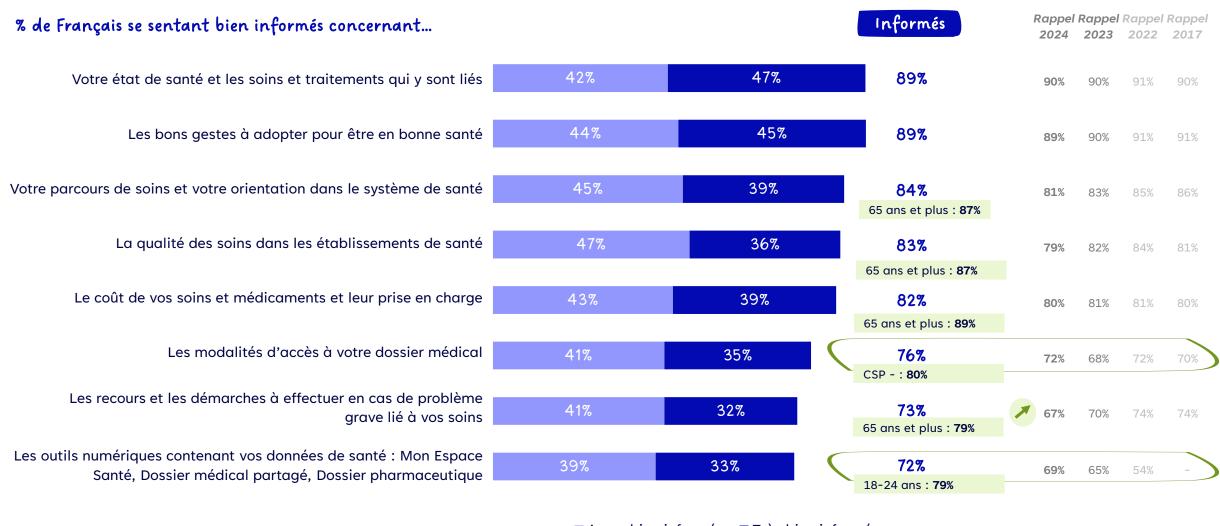
L'INFORMATION DES FRANÇAIS ET LEUR EXPERIENCE EN MATIÈRE DE SANTÉ

Les Français s'estiment de mieux en mieux informés en matière de santé

France Assos Santé La voix des usagers



L'appropriation des outils de santé numérique et du dossier médical n'a jamais été aussi élevée.



^{1.} Sur chacun de ces sujets concernant votre expérience en santé, vous sentez-vous... ?
Base : à tous

Assez bien informé

■ Très bien informé

Pour autant, des marges de progression existent à la fois sur certains sujets et auprès de certaines populations





Les seniors sont moins informés sur les outils numériques de la santé, et les 35-49 ans sur les démarches à suivre en cas de problème grave lié aux soins.

% de Français se sentant mal informés concernant	Mal Informés	Publics les moins informés
Les outils numériques contenant vos données de santé : Mon Espace Santé, Dossier médical partagé, Dossier pharmaceutique	26%	65 ans et plus : 30 %
Les recours et les démarches à effectuer en cas de problème grave lié à vos soins	26%	35-49 ans : 31 % Professions intermédiaires : 34 % Ile-de-France : 33 %
Les modalités d'accès à votre dossier médical	23%	Hommes : 25% Professions intermédiaires : 30%
Le coût de vos soins et médicaments et leur prise en charge	18%	35-49 ans : 23 % CSP- : 24 %
La qualité des soins dans les établissements de santé	17%	Professions intermédiaires : 24%
Votre parcours de soins et votre orientation dans le système de santé	16%	Moins de 35 ans : 19 %
Les bons gestes à adopter pour être en bonne santé	11%	CSP-: 13 %
Votre état de santé et les soins et traitements qui y sont liés	11%	

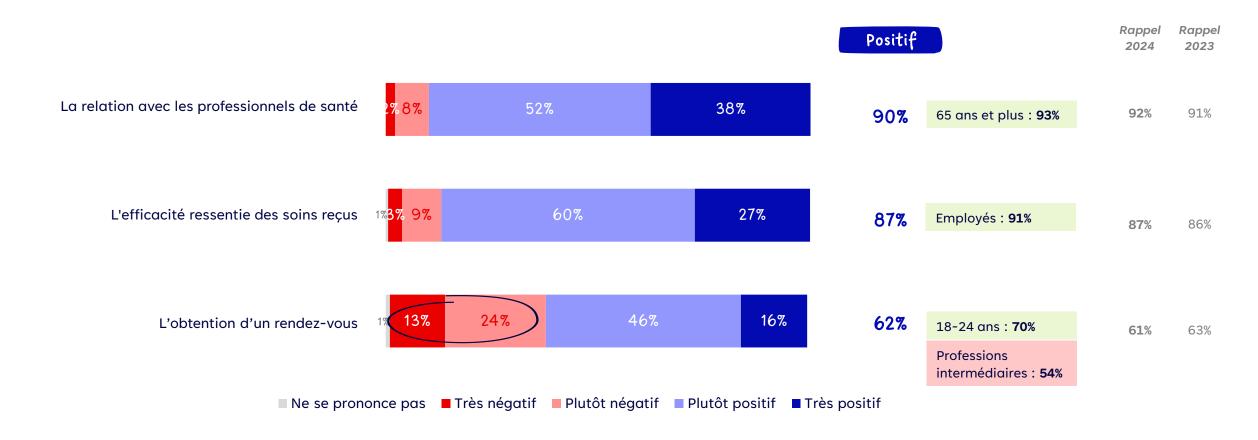
^{1.} Sur chacun de ces sujets concernant votre expérience en santé, vous sentez-vous... ?
Base : à tous

L'expérience avec le système de santé est globalement positive, mais l'obtention d'un rendez-vous est négative pour près de quatre Français sur dix





Une large majorité des Français est satisfaite de la relation avec les professionnels de santé et de l'efficacité des soins.



^{6.} Si vous pensez globalement à vos expériences avec le système de santé au cours des 12 derniers mois, comment évalueriez-vous chacun des aspects suivants ?

Base : à tous







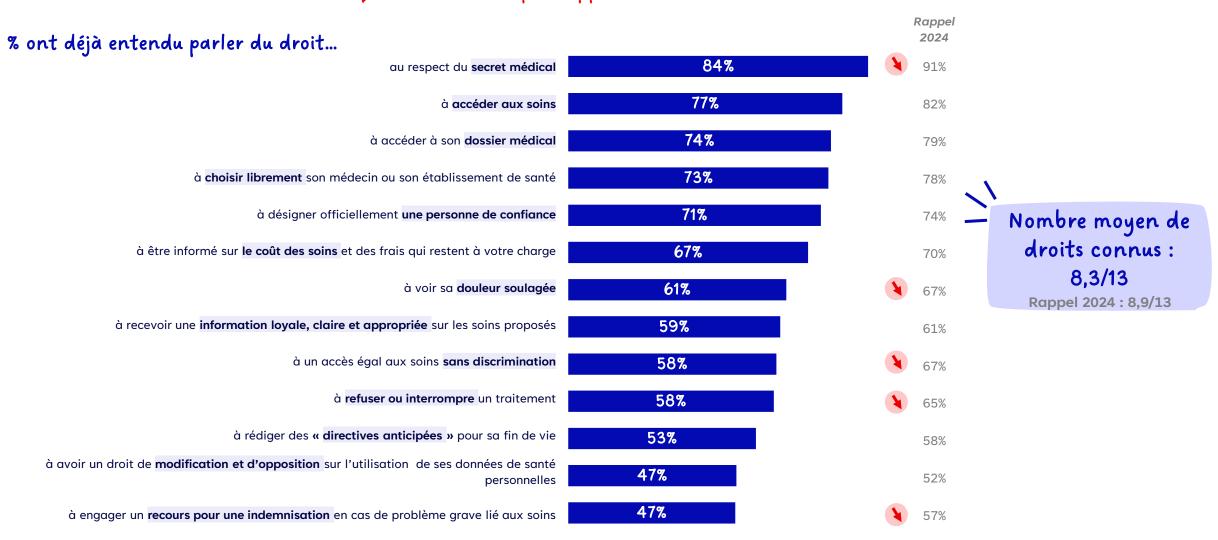
LA CONNAISSANCE ET L'APPLICATION DES DROITS EN MATIÈRE DE SANTÉ

Les droits des personnes malades sont toujours inégalement connus (avec jusqu'à 37 points d'écart entre le droit le mieux connu et le moins connu)





À noter: une connaissance des droits qui tend à reculer par rapport à 2024.



5. Je vais vous citer différents droits qui concernent les personnes malades. Pour chacun d'entre eux, dites-moi si vous en avez-vous déjà entendu parler.

Base : A tous Les rappels ne sont pas spécifiés pour cette question avant 2024 en raison d'une modification importante de sa formulation par rapport aux vagues précédentes.

Les personnes en recherche d'emploi et les hommes font partie des publics les moins informés sur les droits des malades





Si les jeunes connaissent moins le droit de rédiger des directives anticipées ou de voir leur douleur soulagée, les seniors sont moins informés sur le droit à un accès égal aux soins sans discrimination et sur le droit d'être informés du coût des soins.

% Ont déjà entendu parler du droit			% n'ont ja	mais entendu parler du droit
Actifs : 50 %	47%	à engager un recours pour une indemnisation en cas de problème grave lié aux soins	53%	Inactifs: 58%
CSP + : 56 %	47%	à avoir un droit de modification et d'opposition sur l'utilisation de ses données de santé personnelles	53%	Ouvriers : 65 % / 65 ans et plus : 59 %
50 – 64 ans : 59 % / Province : 56 %	53%	à rédiger des « directives anticipées » pour sa fin de vie	47%	Elèves, étudiants : 69% / Hommes : 54%
Femmes : 61 %	58%	à refuser ou interrompre un traitement	42%	Ouvriers: 50% / Recherche un emploi: 50% / Hommes: 46%
25-34 ans : 70 % / CSP + : 67 %	58%	à un accès égal aux soins sans discrimination	42%	65 ans et plus : 51 % / Recherche un emploi : 44 %
Professions intermédiaires : 67% / Cadres : 67%	59%	à recevoir une information loyale, claire et appropriée sur les soins proposés	41%	65 ans et plus : 47 % / Hommes : 44 %
CSP -: 67 %	61%	à voir sa douleur soulagée	39%	Elèves, étudiants : 53% / Île-de-France : 45% / Hommes : 43%
Moins de 35 ans : 73 % / CSP - : 71 %	67%	à être informé sur le coût des soins et des frais qui restent à votre charge	33%	65 ans et plus : 39 % / Recherche un emploi : 35 %
ALD: 77% / Province: 72%	71%	à désigner officiellement une personne de confiance	29%	Elèves, étudiants : 39% / Recherche un emploi : 33%
CSP +: 81 %	73%	à choisir librement son médecin ou son établissement de santé	27%	Recherche un emploi : 36 % / Inactifs : 31 %
Ruraux : 78 %	74%	à accéder à son dossier médical	26%	65 ans et plus : 32 % / Hommes : 29 % / Recherche un emploi : 29 %
25-34 ans : 83 %	77%	à accéder aux soins	23%	65 ans et plus : 32% / Inactifs : 29%
35-49 ans : 87 % / CSP + : 88 %	84%	au respect du secret médical	16%	65 ans et plus : 21 % / Inactifs : 20 %

^{5.} Je vais vous citer différents droits qui concernent les personnes malades. Pour chacun d'entre eux, dites-moi si vous en avez-vous déjà entendu parler.

Base: A tous

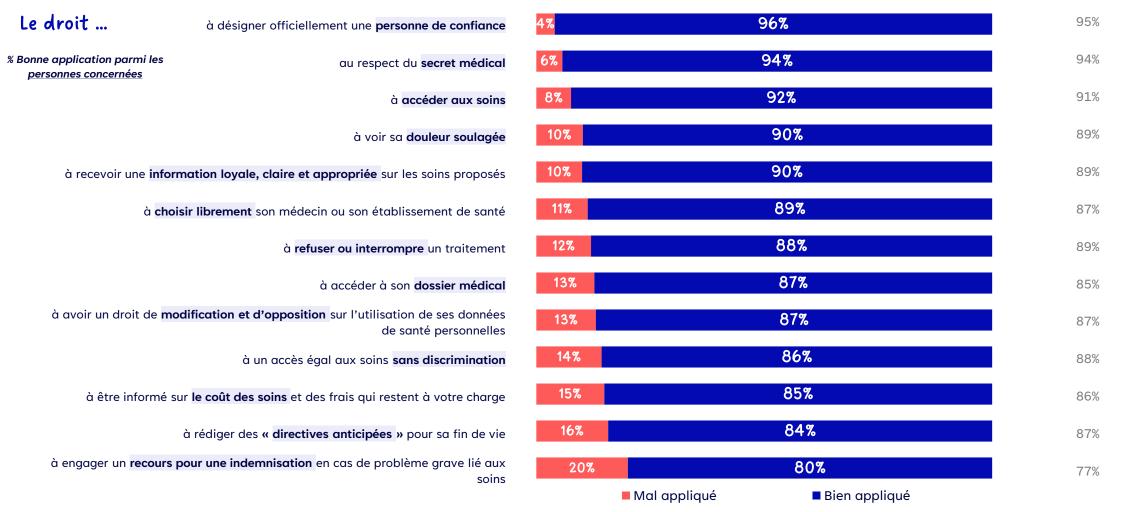
Les droits des malades sont toujours jugés bien appliqués par une écrasante majorité des Français qui les connaissent et sont concernés



Rappel 2024



En marge, le droit d'engager un recours pour une indemnisation en cas de problème grave lié aux soins est jugé « mal appliqué » par deux répondants sur dix.



5BIS. De votre expérience personnelle, pour chacun des droits suivants, dites-moi s'il vous semble bien appliqué vous concernant Base : aux personnes connaissant le droit cité et concernées par le droit

Les rappels ne sont pas spécifiés pour cette question avant 2024 en raison d'une modification importante de sa formulation par rapport aux vagues précédentes.

Quelques différences significatives selon les profils





Le droit...

% Bonne application parmi les <u>personnes</u> concernées

à désigner officiellement une personne de confiance

au respect du secret médical

à accéder aux soins

à voir sa douleur soulagée

à recevoir une information loyale, claire et appropriée sur les soins proposés

à refuser ou interrompre un traitement

à choisir librement son médecin ou son établissement de santé

à accéder à son dossier médical

à avoir un droit de **modification et d'opposition** sur l'utilisation de ses données de santé personnelles

à un accès égal aux soins sans discrimination

à être informé sur le coût des soins et des frais qui restent à votre charge

à rédiger des « directives anticipées » pour sa fin de vie

à engager un **recours pour une indemnisation** en cas de problème grave lié aux soins

Publics qui pensent davantage que le droit est appliqué

Île-de-France : 100% Femme : 97%

Employés: 96%

18 - 24 ans : **95**%

Employés: 94%

65 ans et plus : 96%

Île-de-France: 88%

25-34 ans : 92%

CSP -: 90%

Publics qui pensent moins que le droit est appliqué

Province: 95% Hommes: 93%

50 ans et plus : **86**%

ALD: **81**%

Actifs : **84**%

50-64 ans : **79**% CSP + : **74**%

Actifs: 83%

Province: 78%

5BIS. De votre expérience personnelle, pour chacun des droits suivants, dites-moi s'il vous semble bien appliqué vous concernant Base : aux personnes connaissant le droit cité et concernées par le droit

MARS 2025

Baromètre des droits des personnes malades 2025



Xsight



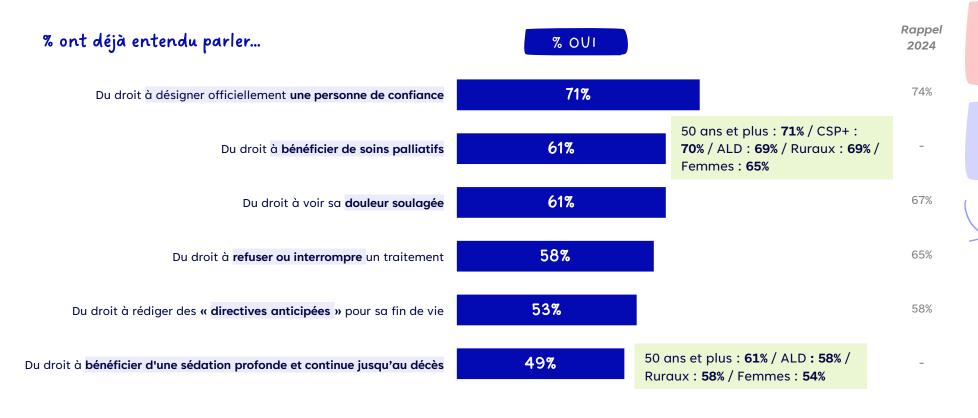


LA FIN DE VIE

Les droits liés à la fin de vie sont inégalement connus. La possibilité de désigner une personne de confiance – droit non spécifique à la fin de vie – est le mieux appréhendé



Les marges de progression restent importantes sur les directives anticipées et la sédation profonde et continue jusqu'au décès...et même le droit à refuser ou interrompre un traitement.



Les jeunes, les personnes en recherche d'emploi et les hommes sont globalement moins informés de ces droits...

> ...mais une marge de progression persiste également auprès des publics les 'plus informés'

Certains des droits relatifs à la fin de vie, tel que le droit à rédiger des directives anticipées est méconnu par 44% des 65 ans et plus.

5. Je vais vous citer différents droits qui concernent les personnes malades. Pour chacun d'entre eux, dites-moi si vous en avez-vous déjà entendu parler. 12 Nous allons parler maintenant de la fin de vie. Avez-vous déjà entendu parler...

Base: A tous







LA REPRÉSENTATION DES USAGERS

La connaissance des moyens de représentation de l'usager progresse légèrement mais se maintient à des niveaux assez bas





La connaissance des CCI et des CDU est stable et mieux connue parmi les populations plus âgées.

Saviez-vous...
3. Saviez-vous...

Base: à tous

...qu'il existe des personnes qui vous représentent en tant qu'usager à l'hôpital et à l'Assurance maladie

33%Retraités : **39% /** Ruraux : **39%**

18-24 ans : **25**%

Rappel 2024 : 28% Rappel 2023 : 30% Rappel 2022 : 32% Rappel 2017 : 30%

...que ces personnes peuvent **vous défendre en cas de problème** dans votre parcours de soins

31%

Rappel 2024 * 27% Rappel 2023 : 29% Rappel 2022 : 32%

Rappel 2017: 30%

Ruraux : **38**% / 50 ans et plus : **34**% 18-24 ans : **22**% / Ile-de-France : **24**%

37%

Connaissent les commissions de conciliation et d'indemnisation des accidents

médicaux (CCI ex CRCI)

50 ans et plus : **43**%

18-24 ans : **27**% / 35-49 ans : **31**%

Rappel 2024 : 41% Rappel 2023 : 43% Rappel 2022 : 37%

Rappel 2017: 34%

26%

Connaissent les commissions des usagers dans les hôpitaux (CDU)

50 ans et plus : **30**% / Province : **27**%

Moins de 35 ans : 22%

Rappel 2024 : 27% Rappel 2023 : 28% Rappel 2022 : 25%

Rappel 2017: 27%

Base : à tous *En 2017, la formulation était « La possibilité pour vous d'être défendu et représenté à l'hôpital ou à la Sécurité sociale par une association d'usagers »

^{4.} En matière de représentation des usagers de santé, avez-vous déjà entendu parler...







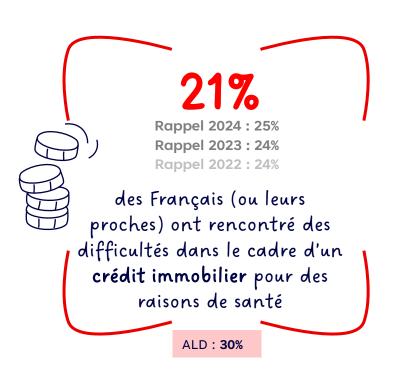
LES DIFFICULTÉS D'ACCÈS À L'EMPRUNT

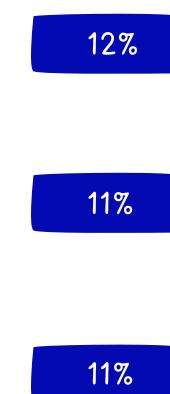
Deux Français sur dix font part de difficultés pour obtenir un crédit immobilier en raison de l'état de santé, un chiffre en légère baisse par rapport à 2024





Les personnes souffrant d'une ALD sont particulièrement touchées.





Une proposition d'assurance avec des garanties réduites

Rappel 2024:15% Rappel 2023: 16% Rappel 2022: 15%

Une proposition d'assurance avec surprime

Rappel 2024: 14% Rappel 2023: 14% Rappel 2022: 12% ALD: 19% Actifs: 14% Province: 13%

ALD: 22%

35-49 ans: 16%

Actifs : **14**%

Le refus d'assurance en raison de l'état de santé

> Rappel 2024: 13% Rappel 2023: 12% Rappel 2022: 12%

Employés: 17% 35-49 ans: 16%

8. Les personnes en situation de handicap, malades ou ayant été malades peuvent rencontrer des difficultés lorsqu'elles souhaitent emprunter. Vous-même ou l'un de vos proches (famille ou amis), avezvous déjà été confronté à l'une de ces situations dans le cadre de l'accès à une assurance couvrant un crédit immobilier :

Base: à tous

Les grilles de référence et la convention AERAS restent les dispositifs les moins bien connus





Une grande méconnaissance des dispositifs persiste : plus de la moitié des Français n'ont jamais entendu parler des différentes mesures présentées.

Ont déjà entendu parler		Rappel 2024	Rappel 2023
du « droit à l'oubli » qui permet aux anciens malades du cancer de ne pas déclarer cette maladie à l'assureur lors d'une demande de crédit	28% 50 ans et plus : 36% Province : 30%	34%	40%
de la disparition des questionnaires de santé exigés par les assureurs lors d'une demande de crédit*	24% ALD: 34% 50-64 ans: 31%	30%	38%
des « grilles de référence » qui permettent à des personnes atteintes pathologies chroniques d'obtenir une assurance couvrant un crédit immobilier	18% ALD : 25% Province : 19%	20%	23%
de la convention AERAS : S'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé	15% ALD: 21%	16%	14%

56% des Français n'ont entendu parler d'aucune de ces mesures : un score supérieur chez les moins de 35 ans (68%) et chez les habitants d'Ile-de-France (64%).

9. Avez-vous entendu parler...

Base: à tous

*mesure en vigueur lorsque la part assurée par personne est inférieure ou égale à 200 000 euros









LES PÉNURIES DE MÉDICAMENTS

Près de quatre Français sur dix déclarent avoir déjà fait l'expérience d'une pénurie de médicaments



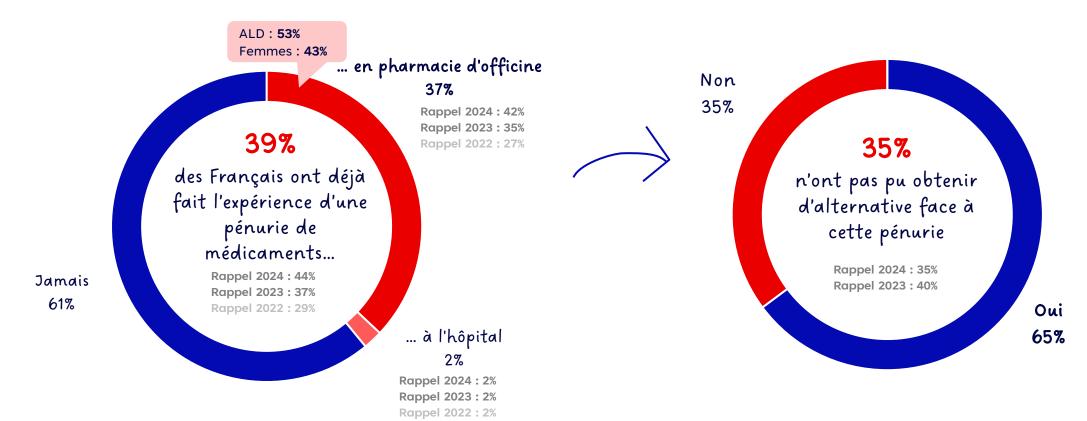


Ce chiffre est en légère baisse par rapport à 2024. À noter cependant que les personnes souffrant d'une ALD et les femmes sont plus touchées que la moyenne. Dans ce contexte, plus d'un tiers n'a pas pu obtenir d'alternative.

10. Vous est-il déjà arrivé de ne pas obtenir la délivrance d'un médicament pour cause de pénurie?

11. Face à cette pénurie, vous a-t-il été proposé une alternative ?

Base : à ceux ayant fait face à une pénurie de médicament



Base: à tous









PRINCIPAUX ENSEIGNEMENTS

Principaux enseignements (1/3)





Depuis 2022, le sentiment des Français d'être informé en matière de santé est stable ou en progression

- Près de neuf Français sur dix se sentent très ou assez bien informés sur leur état de santé, les soins et traitements qui y sont liés (dont 47% 'très bien informés') ainsi que sur les bons gestes à adopter pour être en bonne santé (dont 45% 'très bien informés'). Plus de huit Français sur dix se sentent bien informés sur le parcours de soins, la qualité des soins dans les établissements de santé, ou encore les coûts de leurs soins et des médicaments pris en charge.
- Le sentiment d'être informé sur les outils numériques augmente également pour la quatrième année consécutive (+18 points par rapport à 2022, +3 points vs. 2024), signe de l'acculturation progressive des Français à la santé numérique, par le biais notamment de « Mon Espace Santé ». Sujet peut-être lié, la connaissance des modalités d'accès au dossier médical atteint aussi son plus haut niveau depuis 2017 (76%).
- Ces deux thématiques, même si en progression, restent les moins bien appréhendées, tout comme les démarches à effectuer en cas de problème grave lié aux soins.

Une expérience du système de santé globalement satisfaisante à l'exception de l'accès aux professionnels et à certains traitements

- Neuf Français sur dix sont satisfaits de la relation avec les professionnels de santé (92% en 2024) et l'efficacité ressentie des soins reçus est perçue positivement par 87% des Français (égal à 2024).
- Mais pour cela encore faut-il pouvoir obtenir un rendez-vous : 37% des Français déclarent avoir une expérience négative en ce qui concerne l'obtention d'un rendez-vous, un irritant qui ne s'améliore pas par rapport aux années précédentes.
- Autre point critique dans l'expérience du système de santé : 39% des Français ont déjà fait l'expérience d'une pénurie de médicaments (-5 pts par rapport à 2024). Les personnes souffrant d'une ALD (53%) et les femmes (43%) sont plus touchées que la moyenne. Plus d'un tiers (35%) des personnes touchées par une pénurie ne se ont pas vues proposer d'alternatives, un chiffre identique à celui de 2024, mais en baisse de 5 points par rapport à 2023.

Principaux enseignements (2/3)





Les droits des personnes malades : la connaissance de plusieurs droits enregistre une baisse cette année

- Les répondants connaissent en moyenne 8,3 droits des malades sur les 13 (contre 8,9/13 en 2024). Le droit au respect du secret médical, à accéder aux soins, à son dossier médical, à choisir librement son médecin ou son établissement de santé sont toujours les droits les mieux connus, par plus de sept Français sur dix.
- On constate néanmoins cette année une baisse importante de la connaissance de plusieurs droits : respect du secret médical (-7 pts), droit à voir sa douleur soulagée (-6 pts), accès égal aux soins sans discrimination (-9 pts), droit de refuser ou d'interrompre un traitement (-7 pts), droit d'engager un recours pour indemnisation en cas de problème grave lié aux soins (-10 pts).
- On observe de manière récurrente que les personnes en recherche d'emploi et les hommes sont sous-représentés parmi ceux qui ont déjà entendu parler des droits des malades. En revanche, l'effet de l'âge n'est pas linéaire : si on voit que les seniors sont plus nombreux que les jeunes à avoir déjà entendu parler des droits spécifiques à la fin de vie, les jeunes sont par exemple plus nombreux que les seniors à avoir déjà entendu parler du droit à l'accès aux soins ou encore à l'accès égal sans discriminations. Sans ignorer la marge de progression qui existe au global, faire progresser la connaissance des droits nécessite sans doute de cibler certains profils et sur certains droits en particulier.

La connaissance de la possibilité d'être représenté en tant qu'usager du système de santé progresse légèrement mais se maintient à des niveaux assez bas

- Un tiers des Français seulement savent qu'il existe des personnes qui peuvent les représenter en tant qu'usagers à l'hôpital et à l'Assurance maladie (+5 pts) et 31% savent que ces personnes peuvent les défendre en cas de problème dans le parcours de soins (+4 pts), des scores en légère progression.
- Néanmoins, lorsqu'on aborde les instances elles-mêmes, la connaissance des CDU reste stable (26%), tandis que la connaissance des CCI enregistre un léger recul (37%, -4 pts). À noter que les publics les moins informés sur ces différentes dimensions sont les plus jeunes, alors que les 50 ans et plus sont significativement mieux informés que la moyenne. Il n'en demeure pas moins qu'une marge de progression existe auprès de l'ensemble des cibles.

Principaux enseignements (3/3)





La fin de vie en France : des droits encore assez méconnus malgré les débats actuels autour de cette question

- 61% des Français ont entendu parler du droit aux soins palliatifs et, dans une moindre mesure, 49% du droit à la sédation profonde et continue jusqu'au décès. Ces droits sont mieux connus des femmes, des ruraux, des personnes souffrant d'ALD et des seniors. Malgré tout, 34% des Français n'ont entendu parler d'aucun de ces deux droits spécifiques à la fin de vie.
- De plus, les droits liés à la fin de vie sont encore inégalement, voire peu connus : si le droit à désigner une personne de confiance est connu par 71% des Français, une courte majorité seulement a entendu parler du droit à rédiger des directives anticipées (53%). Des chiffres qui restent relativement faibles compte tenu de l'actualité pourtant chargée sur les questions liées à la fin de vie.

Lorsqu'ils sont connus, les droits des malades restent jugés 'bien appliqués' par une majorité écrasante des Français

- Parmi les Français qui connaissent et sont concernés par ces droits, on constate que neuf personnes sur dix ou plus considèrent que le droit de désigner une personne de confiance, le respect du secret médical, l'accès aux soins, ou encore le soulagement de la douleur sont jugés 'bien appliqués'.
- A l'opposé, parmi les situations moins positives, mais avec une application qui reste majoritaire, deux Français sur dix estiment que le droit d'engager un recours pour une indemnisation en cas de problème grave lié aux soins est 'mal appliqué', et 16% pensent que le droit de rédiger des directives anticipées pour la fin de vie est 'mal appliqué'. A noter : deux personnes sur dix souffrant d'une ALD estiment que le droit d'accéder à leur dossier médical est 'mal appliqué' (contre 13% au global).

Deux Français sur dix continuent d'observer des difficultés d'accès au crédit immobilier pour des raisons de santé

- Un chiffre en léger recul (21%, -4 points vs. 2024), mais plus élevé auprès des personnes souffrant d'une ALD (30%).
- Une grande méconnaissance des dispositifs pour permettre l'accès au crédit aux personnes malades persiste : 56% des Français n'en connaissent aucun des quatre présentés. Les grilles de référence et la convention AERAS sont les moins connus.